

LES ÉTAPES

Dans le 37, les DAP sont envoyés à la demande (délai de 10 jours avant réception)
Les DAP accompagnent les prélèvements et sont **à envoyer au laboratoire** avec les précautions suivantes :

- **étiquettes** sur les tubes dans la **longueur**
 - pas d'aiguilles
 - numéro à **10 chiffres** et analyses pour les bovins surnuméraires
- En cas de **prophylaxie partielle** envoyer les tubes avec une **copie de la 1ere page du DAP** et garder l'original pour le dernier passage. **Max 90 jours** entre le premier et le dernier passage.*
 - Max 60 jours entre l'édition du DAP et la réalisation de la prophylaxie

QUE FAIRE SI

En cas de perte du DAP => Prévenir le GDS et demander une réédition de DAP

Si la prophylaxie ne peut pas être réalisée

- manque de contention => Informer le GDS et la DDPP par mail
- plus d'animaux => Informer le GDS et la DDPP
- pas les ressources (ex cutimètre pour TUB) => Contacter l'URGTV

Un problème ? Contactez un des interlocuteurs ci-dessous !

LES CONTACTS DE VOTRE DEPARTEMENT

DDPP d'Indre et Loire

email : ddpp@indre-et-loire.gouv.fr
Cité administrative du Cluzel - 61, avenue de Grammont - BP 12023 - 37020 Tours Cedex 1
tel : 02 47 31 11 11
En cas d'urgence astreinte préfecture 24/24 :
02 47 64 37 37

Copelva / GDS Indre et Loire

email : gds37@reseaugds.com
38 rue A. Fresnel BP 139
37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
Tél : 02.47.48.37.58

Laboratoire Inovalys-Tours

email : fv.serologie-pcr-tours@inovalys.fr
adresse : Z.I. N°1 du Papillon, 3 Rue de l'Aviation, 37210 Parçay-Meslay
tel : 02 47 29 44 47

OVVT / URGTV

email : anim.urgtv.cvl@gmail.com
urgtvcentre.fr
tel : 07 80 41 97 28

NOTES PERSONNELLES